

servir au paiement ou au rachat, en entier ou en partie, d'emprunts ou d'obligations échues. En vertu de l'article 4, le remboursement d'un emprunt fournirait peut-être l'occasion de passer un contrat préliminaire avec quelque société ou quelques personnes relativement aux termes du rachat. L'article 2 ne permet pas cela, il n'autorise que les emprunts. Ainsi, l'article 4 confère toute l'autorité voulue pour ratifier un contrat de rachat. Par conséquent, l'article 4 me semble indispensable.

M. POULIOT: Je fais remarquer au comité que le printemps dernier, j'ai demandé au ministre des Finances s'il pensait que sir Edward Peacock viendrait au Canada; il a répondu qu'il ne pensait pas qu'il viendrait. Depuis lors, j'ai posé une question relative à l'arrivée de sir Edward Peacock à Montréal, le 25 juin, alors que sir Arthur Salter se trouvait lui aussi au Ritz-Carleton; je me suis informé s'il avait reçu la visite d'un ministre. Je sais que le ministre des Finances n'était pas en ville; dans le temps, il se trouvait dans sa belle province, mais sir Edward Peacock a reçu la visite du ministre des Munitions et approvisionnements et aussi celle du ministre de la Défense nationale agissant à titre de ministre suppléant des Finances. Je croyais que le poste de ministre de la Défense nationale occupait tous les instants de son titulaire, vu surtout que le ministre se trouve rarement à son bureau ici, étant très occupé à discuter avec son personnel des questions intéressant son département. J'ai donc été grandement étonné d'apprendre qu'il agissait à titre de ministre suppléant des Finances, et ce, au moment même où sir Edward Peacock et sir Arthur Salter vinrent à Montréal. Sir Edward Peacock est un des administrateurs de la Banque de Montréal et du Pacifique-Canadien, et c'est lui qui est censé être venu en Amérique pour y vendre les valeurs du Pacifique-Canadien. J'ignore s'il a réussi aux Etats-Unis, mais je sais qu'il a eu beaucoup de succès auprès de la Banque du Canada. S'il n'a pas vendu les valeurs du Pacifique-Canadien à la Banque du Canada, celle-ci les détient en garantie en attendant que le Gouvernement prenne à cet égard certaines mesures, telle l'adoption du présent bill, qui nous vaudra la fusion des chemins de fer.

Le comité et la Chambre savent que je me suis toujours opposé à cette fusion des chemins de fer, dans l'intérêt du public aussi bien que dans celui des cheminots. Le parti libéral s'est toujours systématiquement opposé à la fusion des chemins de fer, comme il a toujours condamné les tories à la suite de leur politique à l'égard des chemins de fer pendant la dernière guerre. Si le présent Gouvernement procède à cette fusion, quelle différence y

[M. Slaght.]

aura-t-il entre le parti libéral et le parti conservateur?

M. MacNICOL: Le parti conservateur vaudrait mieux.

M. POULIOT: Je l'ignore. Quoi qu'il en soit, je suis grandement désappointé. Il est impossible d'obtenir rien de défini à ce sujet. Lorsque j'ai dit au ministre que je m'attendais à la visite au Canada de sir Edward Peacock, il m'a répondu qu'il ne croyait pas qu'il viendrait au pays. Cependant, sir Edward est venu deux mois plus tard, et c'est le ministre de la Défense nationale qui est allé à sa rencontre. Y est-il allé accompagné de M. Magee, président de la Barclay's Bank? Je l'ignore. A mon humble avis...

M. SLAGHT: A l'ordre.

M. POULIOT: Je prierais l'honorable député de garder sa voix pour ses propres discours.

M. SLAGHT: J'en appelle au Règlement. Ce bill ne vise que l'achat d'obligations du Dominion du Canada. Il n'a rien à voir aux valeurs du Pacifique-Canadien, et les observations de l'honorable député, même si, comme toujours, elles sont fort intéressantes, n'ont absolument rien à voir à la question.

M. POULIOT: Monsieur le président, les remarques de l'honorable député sont très habiles. Toutefois, nous sommes en ce moment saisis d'un bill comme celui-ci qu'un décret du conseil peut, en vertu de la loi des mesures de guerre, modifier d'une minute à l'autre. D'autre part, personne ne sait ce qui constitue à l'heure actuelle des titres du Canada. Ce peut être des titres ou des actions du Pacifique-Canadien qui ont été détenus et garantis par la Banque du Canada et payés plus tard par le Dominion du Canada. Je n'insisterai pas davantage pour l'instant; j'aurai d'autres occasions de soulever la question, mais j'avertis de nouveau le comité de ne pas songer au fusionnement des chemins de fer. Le Gouvernement commettrait une erreur grave et causerait un tort considérable au pays, et je m'opposerais au projet en toute circonstance.

(L'article est adopté.)

Rapport est fait du bill qui est lu pour la 3e fois et adopté.

#### SUBSIDES

L'hon. T. A. CRERAR (ministre des Mines et ressources) propose que la Chambre se forme en comité des subsides.

L'hon. R. B. HANSON (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, depuis quelques jours et surtout depuis hier, je me suis efforcé de mon mieux de faciliter l'adoption de deux